

ECOLES RURALES - RURALITE **Synthèse situation 2019 02 16**

Elus, habitants, somme inquiets quant à l'avenir de notre monde rural, au devenir à court, moyen et long terme de nos contrées rurales en France.

Des « réformes » sont mises en place par l'Etat quelquefois par des Institutions. Elles visent à des objectifs souvent « vus de loin », rarement vérifiés, voire pas atteint.

Les élus locaux ne sont, quasi, jamais consultés ou même informés des conséquences.

Ces mesures ont en effet des conséquences - souvent pas évaluées, non dites, voire ignorées - sur les Collectivités locales, pour la vie des habitants de nos Communes rurales.

Quelle véritable réflexion "sérieuse", "approfondie" de ce qui est souhaité et voulu pour le monde rural de demain ? :

Ou bien les mesures successives, constatées aujourd'hui, enlèvent l'attrait d'habiter dans le monde rural... et - petit à petit - feront que « plus personne » ne voudra y vivre ?

Ou bien les mesures successives, constatées aujourd'hui, enlèvent l'attrait d'habiter dans le monde rural... et - petit à petit - feront que « plus personne » ne voudra y vivre ?

Ou bien, il est « décidé » que tous doivent habiter en grandes métropoles ...

Ou bien, cette réflexion vitale est voulue, organisée ... avec une approche approfondie concrète ... avec des axes clairs validés ... et ... avec des actions concrètes cohérentes à mener pour aller vraiment là où il est décidé que notre monde rural doit aller.

Au final ... Qui doit décider ?

Une mesure qui a ce type de conséquence porte sur l'organisation pédagogique pour les écoles.

La récente venue à Maîche, lors d'un Conseil Communautaire, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie avec Monsieur le Préfet du Doubs, nous laisse penser que des décisions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sont soutenue et validées par Monsieur le Préfet du Doubs, par - donc - l'Etat.

Nous trompons-nous ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a exprimé des mesures qui visent à améliorer très sensiblement le fonctionnement pédagogique de l'école. Une mesure phare qu'il soutient consiste en un « regroupement raisonnable de classes dans un même lieu ».

Monsieur l'Inspecteur d'Académie souhaite ainsi favoriser le travail en équipe, réduire le nombre de niveaux différents par classe, garantir le haut niveau qualitatif d'accueil et de scolarisation des enfants ...

Un regroupement raisonnable de classes dans un même lieu possède ses atouts, ainsi qu'énoncés.

Nous voulons, tous, le meilleur pour les élèves. Qu'ils bénéficient d'un bon enseignement avec toutes les meilleures conditions d'accueil pour réussir.

Convenons que l'enseignement dans nos écoles rurales est singulier. Les élèves y réussissent leur scolarité et construisent leurs parcours de vie à partir de ce milieu.

Plutôt que de miser toutes les améliorations de l'enseignement des élèves de nos écoles rurales par des regroupements de classes dans un même lieu, ... n'y a-t-il pas une réflexion à mener, des innovations de tous ordres à apporter afin de hisser - s'il en était nécessaire - l'enseignement dans les écoles rurales locales - telles qu'elles existent - au haut niveau de qualité des autres groupements scolaires de plus grandes taille ?

Elus locaux, nous nous efforçons de faire tout ce qui est possible pour que nos villages évoluent, pour l'amélioration des conditions de vie des habitants. Créer, développer ce que nous ressentons comme utile, nécessaire, indispensable en lien avec les personnes, les associations ... Elaborer, se projeter sur un développement environnemental, urbanistique, ... Prévoir pour un meilleur avenir ...

Les personnes qui viennent habiter dans une petite commune se questionnent sur des critères qu'ils estiment indispensables : Ecole, Périscolaire, Couverture téléphone, Wifi, Attractivité des lieux, ... / ... Ils aspirent à ce que cette qualité de vie observée soit durable et que ce qu'ils ont trouvé d'attrayant en venant y habiter perdure, s'améliore.

Les habitants, parents, nous confirment que la proximité de l'école est le critère de choix. Il est évident qu'ils s'installeraient là où il y a une école plutôt qu'à des km.

Un village avec une école est très différent d'un village sans école ...

Il nous apparaît évident que la suppression de « l'école du village » condamne l'avenir du village.

Pouvons-nous accepter qu'une décision de l'Education Nationale, telle que celle soutenue par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, puisse décider de l'avenir de nos Communes rurales ?

Nous constatons que nos développements pour maintenir une « vie sereine » dans le monde rural, telle qu'actuellement, ne sont ni prises en compte, ni entendues.

Nous sommes attentif à la position de l'Etat quant aux écoles rurales lors de chaque déclaration nationale : de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Président de la République ... Rien ne ce qui a été dit concrètement peut nous rassurer !

Quel monde rural « veulent-ils » ? Quel monde rural voulons-nous à court, moyen, long terme ??

Nous sommes à votre disposition pour commenter d'autres points :

Des investissements importants ont toujours été décidés par nos Collectivités pour permettre un accueil de qualité des élèves et des enseignants. Est-il raisonnable d'abandonner nos bâtiments écoles ?

Pourquoi vouloir imposer de financer de nouveaux bâtiments avec des coûts – supplémentaires - pour l'Etat, pour les Collectivités, pour les contribuables ?

Transporter des élèves demande du temps, entraîne de la fatigue subis par les élèves et entraîne des coûts pour les Collectivités (bus et accompagnements des élèves).